

Programme d'intervention sociojudiciaire en conflits sévères de séparation : UNE COPARENTALITÉ À CONSTRUIRE



Les enfants



Toujours les enfants



CONSTATS GÉNÉRAUX

- Plusieurs méthodes de résolution des conflits ont été développées, comme la médiation ou la conférence par règlement. Or, ces méthodes sont souvent mises en échec ou peu utilisées par les familles à haut niveau de conflit qui privilégient plutôt l'affrontement et les batailles judiciaires *(Target, Hertzmann, Midgley, Casey, & Lassri, 2017).*
- Le conflit entre les parents est l'un des prédicteurs les plus significatifs des problèmes d'adaptation chez l'enfant *(Amato & Keith,*

1991; Emery, 1999; Grych, 2005) •

CONSTATS DU MILIEU SOCIOJUDICIAIRE

- Le système judiciaire est instrumentalisé
- Nombre important de jours d'audition à la Cour (impacts des délais judiciaires sur l'enfant puisque les conflits sont exacerbés)
- Lourdeur de l'intervention
- Sentiment d'impuissance, d'incompétence et d'échec
- Triangulation des différents acteurs

Et si une partie de la solution se trouvait dans la concertation ?



Historique

- **2013** : Monsieur Claude C. Boulanger, juge en chef adjoint à la Cour du Québec souhaite faire un projet inspiré de la justice thérapeutique
- **2015** : Mise en place d'un groupe de travail
- **2017** : Lancement du programme sociojudiciaire
- **2018** : Implantation pilote dans trois territoires de CISSS-CIUSSS
- **2020** : Témoignage à la CSDEPJ
- **2021** : Recommandations CSDEPJ
- **2021** : Résultats positifs de l'évaluation du programme auprès des familles et des professionnels (CRUJeF)

La justice thérapeutique

- Concept apparu à la fin des années 80 suite à des constats quant à la nécessité d'adapter le processus judiciaire pour certaines problématiques, notamment les problèmes de santé mentale et la toxicomanie
- La loi est envisagée comme une force sociale pouvant avoir un impact sur le bien-être et l'avenir des individus
- Pour être plus efficace, la justice doit devenir plus relationnelle, éducative, humaine et moins coercitive
- La justice doit s'intéresser à l'origine du comportement et imposer des mesures visant à en traiter les causes

Choix éditoriaux

Neutralité

- Engagements signés
- Non contraignable
- Confidentialité

Volontariat

- Reconnaissance du conflit et des impacts sur l'enfant sans égard à la responsabilité
- Suspension de l'étude d'un autre motif de compromission
- Encadrement de la démarche par le système judiciaire

Intervention

- Aucun critère d'exclusion (adaptation)
- Intensité de services spécialisés
- Durée définie de 6 mois avec possibilité de prolongation de 3 mois
- Démarches judiciaires collaboratives et balisées

Disponibilité

- Engagements de toutes les parties
- Délais à respecter
- Juge disponible en 5 jours à la demande des parties

But du programme

Concerter le processus judiciaire et l'intervention des directeurs de la protection de la jeunesse dans les cas de conflits sévères de séparation, afin d'amener les parents à établir une coparentalité fonctionnelle permettant d'assurer la sécurité et le développement de leur enfant, en respect de son intérêt et de ses droits.

Objectifs du programme

DPJ

- Réduire les impacts du conflit et mettre fin rapidement à la situation de compromission à l'aide d'une intervention adaptée

Milieu judiciaire

- Prévenir l'instrumentalisation du système judiciaire en impliquant un seul palier dans le processus et en soutenant le volet psychosocial

CRITÈRES DE PARTICIPATION AU PROGRAMME

- La sécurité et le développement de l'enfant doivent être compromis en lien avec une situation de conflits sévères de séparation
- La situation est judiciairisée à la Cour du Québec (Chambre de la jeunesse)
- Les parents reconnaissent la présence du conflit de séparation et l'impact sur l'enfant
- Les parents sont volontaires et acceptent de travailler ensemble à trouver des solutions qui sont dans le meilleur intérêt de leur(s) enfant(s)
- ❖ Une vigilance accrue est requise concernant les dynamiques de violence conjugale

Processus d'intervention clinique

Durée du programme :

- 6 mois
- Possibilité de prolongation de 3 mois avant la tenue de l'audience finale

Modalités :

- Une rencontre conjointe (AM, ICP et parent)
- Deux rencontres individuelles (avec chaque parent)
- Rencontres coparentales hebdomadaires
- Rencontres avec enfants ou familiales (à déterminer)

Engagements des professionnels impliqués dans le programme

- Faire preuve de disponibilité
- Préserver un climat de respect et de collaboration
- Servir de levier de changement et encourager l'adhésion des parents et des enfants tout au long du programme
- Renforcer le pouvoir d'agir des parents
- Éviter de dédoubler l'intervention et d'entrer dans les pièges de l'instrumentalisation et de la triangulation des acteurs

Enjeux au niveau du traitement judiciaire

- Respect des rôles
- Indépendance judiciaire
- Limites liées au devoir déontologique

Opportunité de faire autrement pour les enfants

- Approche non traditionnelle du système judiciaire, notamment par le changement du rôle de l'avocat et le contournement des défis associés au processus contradictoire
- Intervention intensive et spécialisée visant l'amélioration de la dynamique familiale en même temps qu'une diminution du conflit parental

Vivre le processus sociojudiciaire autrement

- Les parents deviennent imputables du succès de leur démarche plutôt que d'être soumis au processus judiciaire
- Le processus élimine la victimisation des parents au profit de la responsabilisation
- Les parents deviennent les porteurs, les artisans de leurs changements
- Tous les acteurs s'engagent à faire primer l'intérêt de l'enfant

ÉVALUATION DU PROGRAMME AUPRÈS DES FAMILLES ET DES PROFESSIONNELLS

**QUELLE EST
L'EXPÉRIENCE DES
PARENTS VIS-À-VIS DE
LEUR PARTICIPATION
AU PROGRAMME ?**

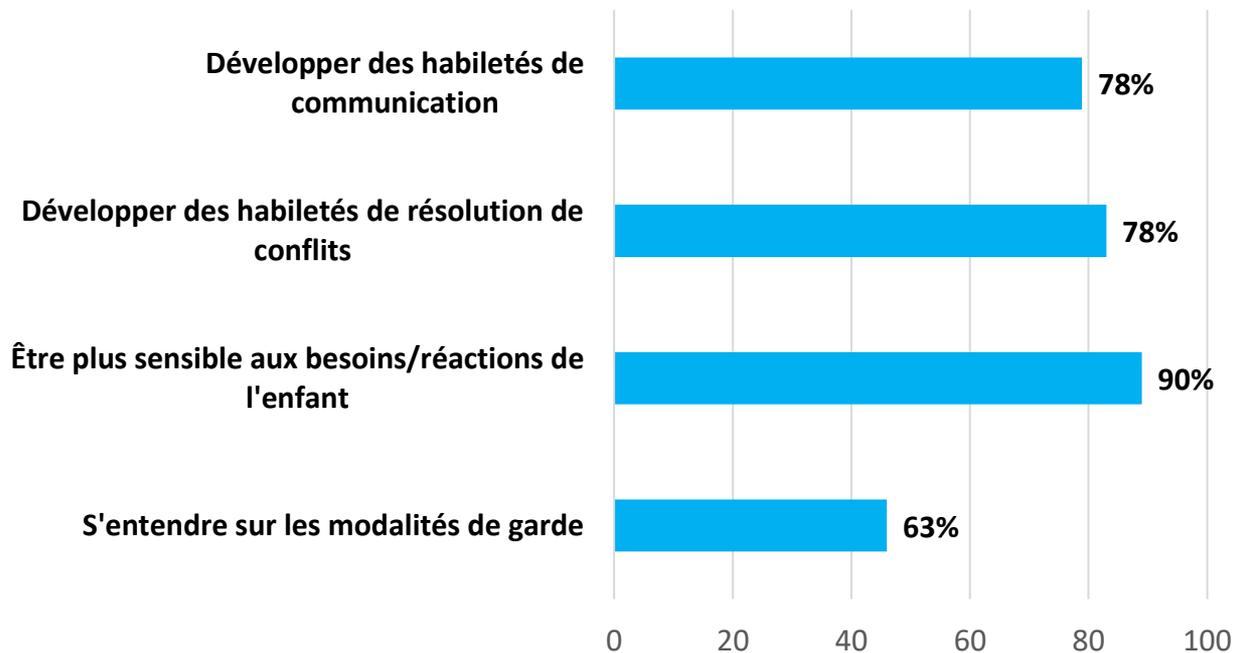
**QUELS SONT LES
EFFETS DU
PROGRAMME SUR LES
JEUNES ET LES
PARENTS ?**

**QUE PENSENT LES
PROFESSIONNELLS DE
L'APPLICATION DU
PROGRAMME ?**

Le Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF) a la responsabilité de l'évaluation de la trajectoire sociojudiciaire (Baude, Tarabulsy, Lamonde 2020).

LES RETOMBÉES DU PROGRAMME

Pourcentage des répondants qui ont répondu « en accord » ou « totalement en accord »



EFFETS PERÇUS PAR LES PROFESSIONNELLS SUR LES FAMILLES ET LES SERVICES

RELATION PARENTS-PROFESSIONNELS

Diminution des résistances liées à la DPJ

Favorise le lien de confiance avec l'ICP

Échanges constructifs centrés sur les besoins de l'enfant

Permet une proximité relationnelle entre les juges et les parents

POUVOIR D'AGIR DES PARENTS

Réappropriation du rôle parental

Gain de confiance en ses capacités parentales

Amélioration de la mobilisation des parents

Meilleur respect des décisions

PARENTS MIEUX OUTILLÉS SUR LEURS ENJEUX RELATIONNELS

Compréhension des croyances qui alimentent les conflits

Meilleures habiletés de communication

Centration des parents sur les besoins de l'enfant

Moins de triangulation de l'enfant

MEILLEURE GESTION DES SERVICES ALLOUÉS AUX FAMILLES

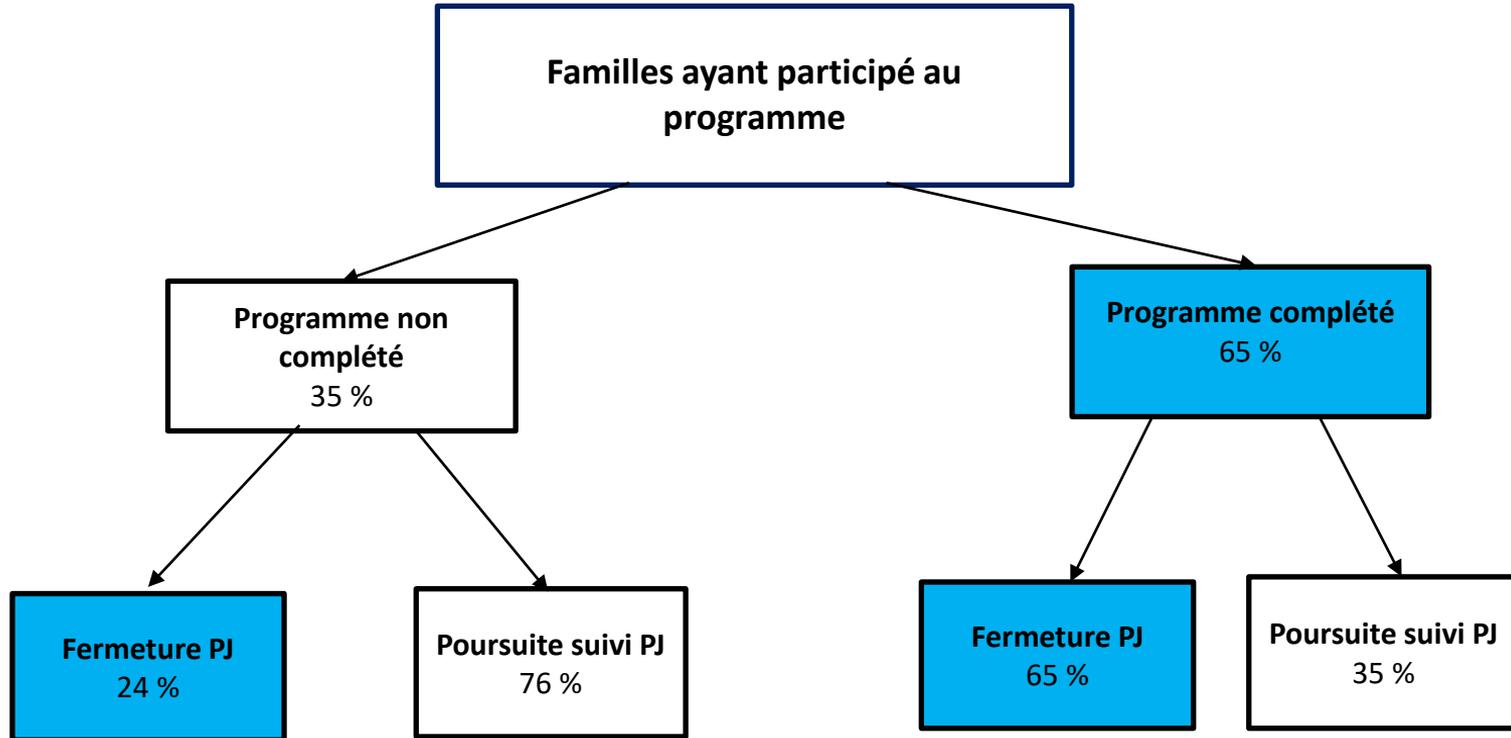
Optimisation du temps de Cour

Meilleure répartition des tâches

Allègement de la charge de travail

Spécialisation de l'ICP enlève un poids des épaules des intervenants

Trajectoire des dossiers des enfants dont la famille a participé au programme



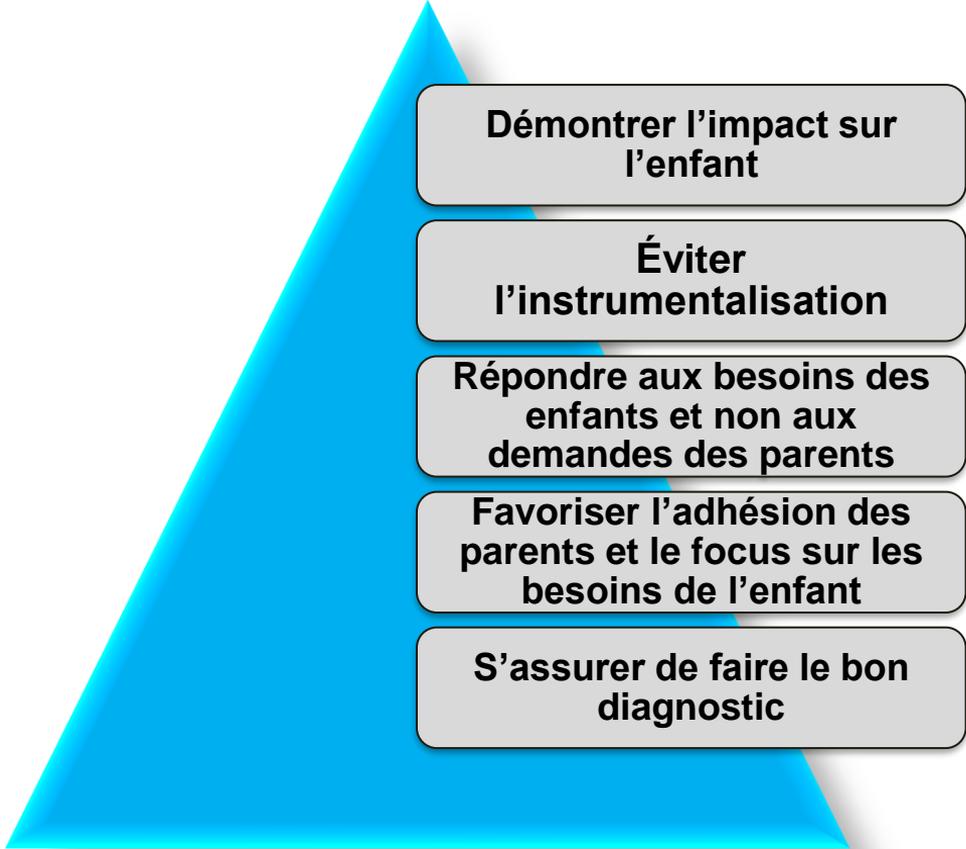
Les retombées du programme sur la pratique en protection de la jeunesse

- Spécialisation dans chaque établissement
- Développement et partage d'outils d'intervention
- Une option pour contourner les longs débats judiciaires
- Bonifie l'expérience d'intervention en PJ
- Libère du temps de cour
- Sensibilité accrue de la part des intervenants judiciaires

En cours

- En déploiement provincial
- Projet pilote à l'application des mesures
- Réflexion pour une adaptation à d'autres clientèles que protection de la jeunesse

DÉFIS DE L'INTERVENANT EN PROTECTION JEUNESSE DANS LES SITUATIONS DE CONFLITS SÉVÈRES DE SÉPARATION



Démontrer l'impact sur l'enfant

Éviter l'instrumentalisation

Répondre aux besoins des enfants et non aux demandes des parents

Favoriser l'adhésion des parents et le focus sur les besoins de l'enfant

S'assurer de faire le bon diagnostic

Stratégies gagnantes

- Éviter d'intervenir constamment en urgence
- Encadrer la démarche clinique
- Éviter de trancher pour eux
- Éviter d'offrir des solutions au lieu de les laisser les trouver

Stratégies gagnantes

suite

- Adopter une posture d'accompagnement par rapport aux parents
- Prendre position pour l'enfant
- Refléter notre sentiment d'envahissement aux parents
- Trouver un espace pour ventiler
- Travailler en équipe

Maintenant si on se permettait
de rêver...

Pourrions-nous envisager de
transposer cette concertation dans
l'intervention judiciaire et clinique à
d'autres problématiques ?

